

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de MAICHE
Commune de **MONTECHEROUX**
(25190)
N° INSEE 25393

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de
conseillers :**

En exercice : **13**
Présents : **10**
Votants : **10**
Absents excusés : **2**
Absent : **1**
Exclus : **0**

Date de
convocation :
15/05/2025
Date d'affichage :
15/05/2025

Séance du mardi 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de MONTECHEROUX (Doubs), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Léon BONVALOT, Maire

Présents : Bonvalot Léon, Corneille Peggy, Monnin Thierry, Germain Thierry, Barbarin alexandra, Bertrand Christine, Cuny Christophe, Moser Benoît, Petit Antoine, Thrithard Jean Christophe

Absents excusés : Brandt Serge, Voisard Damien

Absent : Lorenzini Thierry

Secrétaire de séance : Corneille Peggy

Objet : Délibération 2025-05-09 Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention d'une durée minimale de 5 ans entre l'École et Les Francas du Doubs dans le cadre d'une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de formaliser ce partenariat par une convention, exigée dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,

Vu que l'ANS exige une convention d'une durée minimale de 5 ans entre les parties concernées,

Considérant l'intérêt éducatif et sportif du projet pour les élèves de l'école et l'intérêt général de la démarche,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat d'une durée minimale de 5 ans entre la commune et l'école ou Les Francas du Doubs
- De permettre ainsi à Commune de constituer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
- De charger Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 025-212503932-20250520-20250509-DE

Berger
Levrault

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

POUR : **10**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

Délibération certifiée exécutoire

Télétransmise en Préfecture le :

21/05/2025

Publier sur papier le :

21/05/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Léon Bonvalot

